

# Les avocats de l'État demandent à Karim Wade de présenter ses excuses au peuple

Karim Wade aurait mieux fait de demander pardon aux Sénégalais. L'invite a été faite samedi dernier par les conseils de l'État. Ces derniers sont convaincus que l'ex-ministre d'Etat ne peut échapper à une condamnation ferme car il y a suffisamment de preuves, contrairement à ses allégations "mensongères" et "fausses".

FATOU SY

Le procès de Karim Wade et de ses coprévenus pour enrichissement illicite a pris fin jeudi dernier. En attendant le verdict qui sera rendu le 23 mars prochain, les avocats jouent aux prolongations. Après la conférence de presse de vendredi des avocats de la défense, les conseils de l'Etat ont fait face à la presse samedi. Ils tenaient à réagir aux déclarations de la défense qui a affirmé qu'il n'y avait aucune preuve contre leurs clients. Samedi, Me Pape Moussa Félix Sow a affirmé le contraire. L'ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats estime qu'il y a bel et bien des preuves contre le fils de l'ex-président Abdoulaye Wade, poursuivi pour enrichissement illicite portant sur la somme de 117 milliards de francs CFA. Par conséquent, il considère que "Karim Wade gagnerait mieux à dire pardon au peuple sénégalais pour s'être enrichi illicitement sur son dos, alors qu'on lui avait confié des pouvoirs exorbitants".

L'avocat est revenu sur le boycott du procès par ses confrères de la défense. "C'est un subterfuge et tout cela est lié par l'accumulation des



Karim Wade

preuves. La défense sait très bien ce qu'il y a dans le dossier, c'est pourquoi elle dit que Karim Wade sera condamné", a avancé Me Sow. L'ancien bâtonnier en a profité pour fustiger l'attitude de ses confrères qui n'ont pas voulu de sa médiation, lorsque Me Amadou Sall a été expulsé de la salle par le président Henri Grégoire Diop, le 14 janvier dernier. "Quand l'incident s'est produit, j'ai demandé à un confrère qu'on aille régler la brouille, mais il a refusé parce que c'est Karim Wade qui leur a demandé de ne pas y aller. Donc, la stratégie était très claire", s'est désolé l'ex-bâtonnier.

Sur sa lancée, il s'est inscrit en faux contre la défense qui soutient que les

exigences d'un procès équitable n'ont jamais été respectées. Au contraire, l'avocat estime que le président de la Cour, tout au long du procès, a "fait preuve de magnanimité" à l'égard des prévenus. Il a cité à titre d'exemple les cas d'Ibrahim Aboukhalil et Mamadou Pouye qui se sont défendus seuls et ont déposé eux-mêmes des conclusions. Or, a-t-il précisé : "Cela n'est pas normal, parce qu'en matière pénale, ce sont les avocats qui assistent et qui défendent leurs clients. Un prévenu ne peut pas plaider."

**"Karim Wade ne peut pas échapper à une condamnation"**

Me Yérém Thiam a ensuite pris la parole pour affirmer que le verdict

sera sans appel. "Karim Wade ne peut pas échapper à un jugement de condamnation, parce que ce que nous avons trouvé déjà, sur lui, dépasse le montant de ses revenus. Par conséquent, il s'est enrichi illicitement", a tranché l'ancien Bâtonnier. Sur la même lancée, Me Aly Fall a soutenu que "dans ce dossier, on est en face d'une véritable ingénierie financière qui a été démantelée tranquillement, grâce à une bonne enquête". "Tous les secteurs de l'économie ont été infestés par les complices qui se retrouvent dans les sociétés attribuées à Karim Wade", a appuyé l'avocat. Selon la robe noire, "les choses sont claires, même si ce n'est pas Karim Wade qui est dans les actes authentiques notariés. Mais en matière pénale, la preuve est libre...". Selon ses explications, "les preuves peuvent être subtiles à démontrer, parce que tout procède de la manipulation, de la non-transparence et de la nébulosité".

C'est fort de tous ses éléments que Me Fall a martelé que le dossier est loin d'être politique, comme l'affirment ses confrères de la défense. "Le dossier que j'ai entre les mains n'est pas un dossier politique. Ce sont des

infractions de droit commun au préjudice de notre pays que l'on poursuit et j'estime que c'est une mission noble", a soutenu le conseil.

**"Karim Wade ne peut empêcher personne de dormir"**

Abondant dans le même sens, Me Bassirou Ngom a accusé la défense "de bouder" le procès pour mener une bataille politique et non judiciaire. Me Yérém Thiam s'en est désolé en laissant entendre que "la politique n'aurait pas dû avoir place dans ce procès". L'avocat de rappeler que Karim Wade a été le premier à parler de procès politique : "Lors de son interrogation d'audience, le 31 juillet 2014, Karim Wade, dans sa déclaration, a dit : 'Je suis un prisonnier politique parce qu'on veut m'empêcher de participer aux prochaines élections présidentielles en 2017.'" Et c'est pour renvoyer l'ex-ministre d'Etat à la Constitution du Sénégal qui, d'après lui, ne permet pas à Karim Wade d'être candidat en 2017. "Dire que le procès est politique, parce qu'on veut l'empêcher d'être candidat, c'est prendre les Sénégalais pour ce qu'ils ne sont pas", a fulminé l'avocat. A son avis, Wade junior ne peut empêcher personne de dormir. "Aux dernières élections présidentielles, le président Wade était à la tête du pays. Il avait entre ses mains la gendarmerie, la police, la justice ; il a perdu les élections", a rappelé Me Thiam qui a attaqué l'ancien bâtonnier de Paris, Me Jean René Farthouat. Et c'est pour rappeler à son confrère qu'il était présent "quand Idrissa Seck et Abdoulaye Wade négociaient sur le dos de la justice sénégalaise, dans l'affaire des chantiers de Thiès". ■